

Les Œuvres Sociales 2026

Les montants pour les naissances, mariages/PACS, ou départ à la retraite restent inchangés pour cette année. Pour tous ces événements, il n'est plus nécessaire de produire une facture d'achats.

Ces cartes cadeau sont à retirer auprès du représentant de votre établissement ou service, et ne sont pas envoyées par la Poste.

Elles peuvent aussi être récupérées directement lors des permanences du CSE

NAISSANCES :

Le CSE donne **100€** pour chaque naissance. (Carte cadeau)

Sur présentation d'un extrait d'acte de naissance ou d'une copie du livret de famille.

MARIAGE ou PACS :

Le CSE participe également à hauteur de **100€ (Carte cadeau)**

Sur présentation d'une copie de votre livret de famille.

RETRAITE :

Lors du départ à la retraite d'un salarié de l'Association, la participation du CSE est de **170 € (Carte cadeau)**, ce montant étant le maximum autorisé par l'URSSAF.

OBSEQUES :

Lors du décès d'un salarié, d'un enfant ou d'un conjoint, le CSE envoie des fleurs quand il en a l'information dans les délais.

CHEQUES VACANCES :

Les conditions d'attribution des chèques vacances se font suivant le coefficient de chacun.

La fiche de renseignements est à remplir sur le site du CSE avant le **30 mars 2026 - Dernier délai !**

Faute de retour de ce document dûment rempli sur le site, vous ne pourrez prétendre qu'à 40€ (minimum légal) de chèques-vacances.

Merci de votre compréhension.

- Les personnes en longue maladie ou en suspension de contrat de travail (congé parental à plein temps, congé sabbatique...) peuvent bénéficier des chèques vacances, à condition que les inscriptions soient effectuées dans les délais, les personnes devront se déplacer lors de la permanence du CSE pour les récupérer, il n'y aura pas d'envoi postal.

- Une personne quittant définitivement son emploi à l'AAIMCNE (démission, fin de contrat, licenciement, rupture conventionnelle, ...) avant le premier juin, date de distribution des chèques vacances, ne pourra plus prétendre à l'obtention de ces derniers, ni aux autres avantages après son départ.

- En cas d'oubli d'utilisation des chèques vacances à la date de fin de validité mentionnée, vous avez jusqu'au 31 mars de l'année suivante pour effectuer les échanges sur le site ANCV et en cas de vol, rapprochez-vous de votre CSE pour obtenir les numéros de vos chèques afin d'effectuer des démarches auprès du site ANCV.

CARTE de FIN D'ANNEE :

- Le montant des cartes cadeau est décidé au 4^{ème} trimestre.

Pensez à enregistrer votre carte ILLICADO avec le QR code pour un remboursement en cas de perte ou de vol.

ACHATS DIVERS

- Vous pouvez effectuer certains achats (chocolats à Pâques et Noël, parfums, etc...) à des prix CSE plus intéressants. Les commandes sont à effectuer sur le site du CSE.

- Vous trouverez sur notre site avec Club Ophys des réductions pour des parcs d'attractions, voyages, spectacles, loisirs...!

➤ **Pour des raisons de trésorerie et de gestion, nous vous demandons d'avoir l'obligeance de régler vos achats à la commande, par chèque à l'ordre du CSE IMC NE . Le CSE ne peut pas accepter de paiement en espèces.**

→ Les comptes rendus des réunions plénières sont à votre disposition, chaque mois dans les lieux impartis à l'affichage de CSE dans chaque établissement et sur le site internet dans la rubrique actualité.

Nous vous invitons à consulter le site où sont indiquées toutes les dernières informations relatives aux établissements.

→ Chaque jeudi de 9h à 16h nous sommes joignables au 03.26.36.13.51 et notre permanence au local à la MAS de Cormontreuil est ouverte le jeudi de 13h30 à 16h. Vous pouvez aussi prendre RDV pour venir nous rencontrer.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement et notamment pour les établissements ou services qui n'ont pas de représentant de proximité.

→ Nous ferons au mieux pour répondre aux attentes de chacun.

→ Le CSE est en mesure de vous apporter une réponse à vos questions concernant votre qualité de vie et vos conditions de travail, vos rémunérations, l'acquisition au logement, etc...

Vos Délégués CSE



TITULAIRES :

Renollet Véronique (Secrétaire)	-----	Foyer La Baraudelle
El Idrissi Mohamed (Trésorier)	-----	Foyer Jean Thibierge
Varloteau Carole (Secrétaire-adjointe)	-----	SARAH
Plawewski Sébastien (Trésorier-adjoint)	-----	CRM
Millot Aline	-----	Foyer Jean Thibierge
Dépit Joséphine	-----	ESAT 51 - 08
Doublemard Charlotte	-----	ESAT 51 - 08
Benagès Marion	-----	SESSAD 51
Demessance Charlotte	-----	Foyer la Baraudelle
Fernandez Aurélie	-----	SSIAD - Centre de soins Chemin Vert
De Rekeneire Marion	-----	MAS
Martain Sébastien (Collège Cadres)	-----	SARAH

SUPPLEANTS :

Mineur Vincent	-----	MAS
Thévoz Mélanie	-----	Foyer la Baraudelle
Killian Johanna	-----	Foyer La Baraudelle
Pinto Monteiro Stéphanie	-----	MAS
Buschmann Isabelle	-----	Foyer Jean Thibierge
Rigabert Corinne	-----	Foyer Jean Thibierge
Flamand Christelle	-----	Siège
Van Dorpe Cécile	-----	SAMSAH 51
Jaillant Cécile	-----	CAMSP
Terrassin Isabelle	-----	SESSAD 51
Dequin Karine (Collège Cadres)	-----	ESAT 51 - 08

Nous sommes à l'écoute de vos suggestions, de vos questions.
N'hésitez pas à nous consulter !